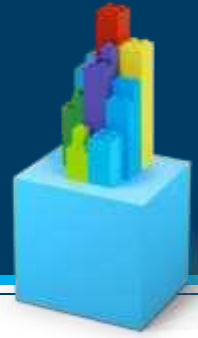


AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS BOND

Chercher à tirer parti des opportunités obligataires des marchés émergents



Caractéristiques :

Un portefeuille géré de manière active, dont l'objectif est de surperformer son indice de référence (95% indice JP Morgan EMBI Global Diversified et 5% indice JP Morgan 1 Month Euro Cash). Il est investi principalement dans des obligations d'entreprises et d'Etats des marchés émergents.

En bref

1. Des perspectives d'investissement attrayantes

- Plus de la moitié du PIB mondial est réalisé dans les pays émergents. Bien que la dette de ces pays représente 27% de l'univers obligataire mondial, sa part dans les indices obligataires globaux est inférieure à 10%¹.
- Cette classe d'actifs offre aux investisseurs des rendements potentiellement attrayants, un couple rendement-risque intéressant et une source de revenus diversifiée² par rapport aux obligations traditionnelles.

2. Multi-facettes, souple, dynamique

- Exposition à l'univers des obligations des marchés émergents, y compris les titres souverains, quasi-souverains³ et d'entreprises.
- De nombreux thèmes d'investissement visant à générer des rendements potentiels, en prenant en compte les tendances structurelles à long terme et les changements géopolitiques.
- Un portefeuille conçu de manière innovante, avec un accent sur l'encadrement du risque, dans une optique d'accroître la diversification.²

3. Une équipe expérimentée

- Une équipe multiculturelle, répartie dans 8 centres d'investissement dans les marchés émergents, avec une connaissance approfondie de ces marchés.
- Des capacités de recherche permettant de déceler de potentielles opportunités tout en encadrant le risque de crédit et de défaut⁴.
- Encadrement du risque de baisse : allocation des risques⁵ et gestion de la sensibilité du portefeuille aux variations des taux d'intérêt.

Le compartiment n'offre ni garantie, ni protection du capital initialement investi ; l'investisseur est exposé au risque de perte en capital.

Principaux risques liés à ce compartiment : obligations convertibles contingentes (Cocos), contrepartie, crédit, devise, défaut, dérivés, titres en difficulté, marchés émergents, couverture, haut rendement, taux d'intérêt, fonds d'investissement, effet de levier, liquidité, gestion, marché, MBS/ABS, remboursement anticipé et prolongation, opérationnel, investissement durable, utilisation de techniques et d'instruments. Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer au [Prospectus](#) du compartiment, disponible sur [Amundi France Institutionnels](#).

1 Source : JP Morgan, IML, données au 1^{er} janvier 2024. Source : Amundi Asset Management au 1^{er} janvier 2024

2 La diversification ne garantit pas un profit et ne protège pas contre les pertes. 3. Les titres souverains sont émis par des Etats, les titres quasi-souverains par des entreprises publiques, des collectivités locales ou des agences gouvernementales. 4. Risque de crédit et de défaut : risque qu'un emprunteur ne rembourse pas tout ou une partie de son crédit aux échéances prévues. 5. Allocation des risques : processus d'allocation de budgets de risques à différentes classes d'actifs et investissements en fonction de leurs risques et rendements attendus.

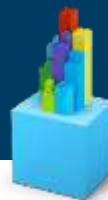
Philosophie d'investissement

1	Une gestion active visant la recherche de valeur sur le long terme
2	Stratégie qui combine une analyse macroéconomique et des indicateurs financiers principaux des émetteurs ⁶
3	Intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la phase de recherche et dans la gestion du portefeuille
4	Un portefeuille qui présente un profil rendement-risque attrayant
5	Encadrement des risques axé sur la gestion de la liquidité et la limitation de la perte maximale

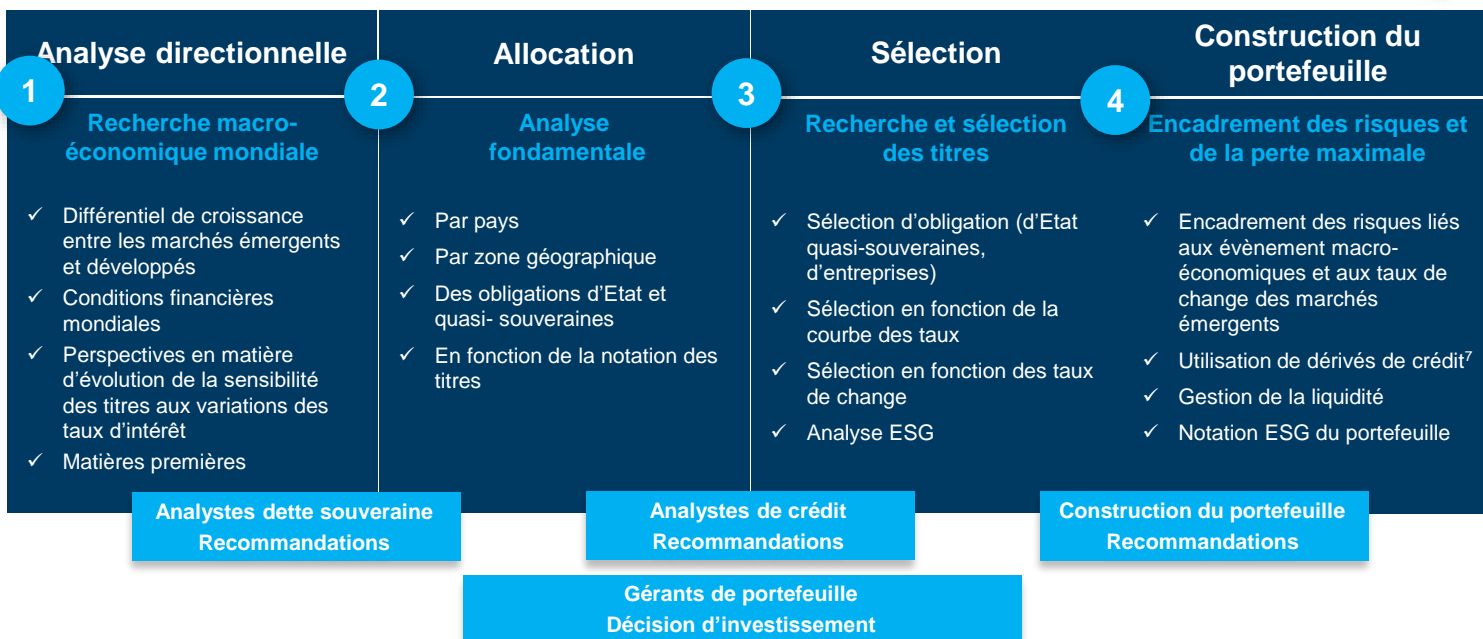
Source : Amundi Asset Management au 1^{er} janvier 2024. A titre d'illustration uniquement, susceptible d'être modifié sans préavis. La décision de l'investisseur d'investir dans le compartiment promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du compartiment. Veuillez vous référer à la [Politique d'investissement responsable d'Amundi](#) et à la [Déclaration relative à la mise en application des réglementations en matière de finance durable d'Amundi](#). Pour plus d'informations sur les produits, veuillez vous référer au [Prospectus](#). 6. Emetteur : désigne l'entité (ex : entreprise, gouvernement, collectivité locale) qui emprunte de l'argent en vendant des titres de créance aux investisseurs .

AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS BOND

Chercher à tirer parti des opportunités obligataires des marchés émergents



Processus d'investissement



Source : Amundi Asset Management au 1er janvier 2024. A titre d'illustration uniquement du processus d'investissement, susceptible d'être modifié. Pour de plus amples informations sur la politique, les objectifs et la stratégie d'investissement du compartiment, veuillez consulter le prospectus. La décision de l'investisseur d'investir dans le compartiment promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de celui-ci. 7. Dérivé de crédit : instrument financier conçu pour transférer le risque de défaut de paiement d'un emprunteur à une autre partie en échange d'une prime.

Équipe de gestion



Ray Jian

Gérant de portefeuille principal



Yerlan Syzdykov

Responsable monde des marchés émergents et gérant

Rien ne garantit que les professionnels actuellement employés par Amundi continueront à l'être ou que les performances ou succès passés de l'un d'entre eux serviront d'indicateur de ses performances ou succès futurs. A titre d'illustration uniquement.

Caractéristiques principales

	A EUR
Forme juridique	Compartiment d'une SICAV de droit luxembourgeois
Gestionnaire	Amundi UK Ltd
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Banque dépositaire	CACEIS Bank, succursale de Luxembourg
Code ISIN	LU2995468613

Quels sont les coûts ?

Pour obtenir des informations sur les frais liés à un investissement dans ce compartiment, veuillez-vous référer au [DIC](#). La personne qui vous conseille ou vend ce produit peut vous facturer d'autres frais.

Indicateur synthétique de risque (SRI)



L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du compartiment ; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ». Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus d'Amundi Funds Emerging Markets Bond.

Classification SFDR*



Ce compartiment intègre des critères ESG dans son processus d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

*Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Informations importantes

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus).

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Ce document est uniquement fourni à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Il ne saurait en outre être considéré comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente de produit financier.

Ce document est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où le produit a été autorisé, le cas échéant, à la commercialisation. En tout état de cause, il n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à tout ressortissant américain (« U.S. Person »), tel que défini dans le prospectus du compartiment.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

De même, avant de prendre toute décision finale d'investissement, l'investisseur doit prendre connaissance des informations contenues dans le prospectus et le Document d'Informations Clés, disponibles gratuitement auprès du siège de la société de gestion, ou sur www.amundi.fr.

La décision de l'investisseur d'investir dans l'OPC visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du produit. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance du compartiment.

Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Le produit présenté dans ce document est un compartiment de la SICAV AMUNDI FUNDS gérée par Amundi Luxembourg SA.

AMUNDI FUNDS, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, dont le siège social est 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68.806, représentée par Mr Julien Faucher, en qualité de Directeur Général de Amundi Funds, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes,

Date de publication : février 2025

Amundi Asset Management :

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

AMUNDI Luxembourg S.A. :

Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg Numéro d'enregistrement : RCSL B 27.804. Société de gestion autorisée par la CSSF conformément à la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeur mobilières (OPCVM), telle que modifiée (« Directive 2009/65/CE »), et conformément au Chapitre 15 de la Loi du Luxembourg du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (« Loi de 2010 »).

